

Carte de biodiversité 2014 Commune de Coisia

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne : <http://www.sigogne.org/> ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Pas d'autres zonages environnementaux



Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne

16, place de la Mairie

39320 Saint Julien

natura2000.ccpm@orange.fr

www.petitemontagne.fr

09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés => **plantes et invertébrés** ;
- La **LPO Franche-Comté** : Ligue pour la Protection des Oiseaux => **vertébrés** ;
- La **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris** ;
- Le **CEN Franche-Comté** : Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites ;
- L'**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => **poissons et écrevisses** ;
- L'**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => **mammifères**.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux. L'absence d'apport

d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillage permettent de maintenir leur état de conservation.

La plupart des pelouses sèches sont menacées par l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...). Quelques petites surfaces sont menacées par la fermeture du milieu (Molard de Cesse par exemple).

Habitats aquatiques et milieux associés

Les milieux aquatiques du lac de Coiselet sont des habitats naturels d'intérêt communautaire rares à l'échelle européenne et dans le site Natura 2000 et sont à préserver des rejets domestiques et agricoles.

Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Le ruisseau du Four à Chaux n'a pas été cartographié, mais la présence de cet habitat est certaine.

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La commune de Coisia est riche en prairies naturelles de fauche. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Excepté sur la forêt domaniale, les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses ; la forêt sur la commune semble cependant avoir de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Milieux rocheux

Les grottes non fréquentées par le tourisme sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Accessible à l'homme ou non, ces cavités abritent des espèces d'arthropodes, d'insectes cavernicoles endémiques et de chauves-souris. Ces milieux n'ont pas fait l'objet d'études, mais la Grotte de Coisia est probablement un milieu d'intérêt communautaire à préserver.

Les falaises et éboulis calcaires dans les milieux forestiers de la commune (par exemple au-dessus de la Grange de Cury) présentent des groupements végétaux potentiellement rares à l'échelle européenne, mais qui n'ont pas été cartographiés.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur



différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR) : espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN) : espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU) : espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT) : espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC) : espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont classées en quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinc-



tion ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement et qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Renouée du Japon et l'Ambroisie (qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON) sont présentes sur le territoire de la commune. Une fiche de gestion de la Renouée est jointe à cette note.

Faune invasive

L'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est présente sur le lac de Coiselet. L'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) est une autre écrevisse d'origine américaine qui peuple désormais les cours d'eau de Petite Montagne. Cette espèce invasive constitue une menace importante pour les populations autochtones d'Écrevisse à pied blanc dont les populations sont en fort déclin.



Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.

- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux ci-dessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.

- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.

- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

- pour les espèces des cours d'eau, les tronçons concernés par les espèces patrimoniales sont représentés sur la carte.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

Directives

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2 : listé dans l'annexe 2

DH4 : listé dans l'annexe 4

DH5 : listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PN : Protection Nationale

PNP : Protection Nationale Partielle

PR : Protection Régionale

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN : espèce menacée, en danger

VU : espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée

DD : menace non déterminée

Oiseaux uniquement :

Migrateur

M : oiseau migrateur

Nicheur

N : oiseau nicheur

NP : oiseau nicheur potentiel



Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014

Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Amphibiens				
Grpe grenouille verte	DH5	PNP		Commune, généraliste
Reptiles				
Couleuvre d'Esculape	DH4	PN		Espèce localisée. Milieux rocaillieux chauds souvent très buissonneux
Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocaillieuses et buissonneuses
Poissons et autres espèces de milieux aquatiques				
Blageon	DH2		NT	Eaux claires et courantes avec substrats pierreux ou graveleux
Chauves-souris				
Barbastelle	DH2	PN	NT	Peu de connaissances sur le site. Fréquente les milieux forestiers. Hiberne dans les cavités et gîtes d'été au contact du bois généralement
Minioptère de Schreiber	DH2	PN	VU	Utilise les grottes pour les gîtes et les lisières, mosaïque d'habitat et zones éclairées artificiellement pour chasser. S'assurer d'une fréquentation faible de la grotte, voire nulle l'hiver et de mai à juillet
Molosse de Cestoni	DH4	PN	NT	Peu de connaissances. Gîte dans les falaises, le bâti ou les ouvrages d'art. Territoire de chasse de grande surface
Murin à moustaches	DH4	PN		Fréquente les cavités l'hiver et le bâti l'été. Peu de connaissances
Murin à oreilles échanquées	DH2	PN	VU	Peu de connaissances. Fréquente les grottes l'hiver et le bâti et les cavités arboricoles et souterraines l'été. Chasse en milieux forestiers
Murin de Brandt	DH4	PN	VU	Espèce forestière. Peu de connaissances
Murin de Bechstein	DH2	PN	VU	Espèce forestière. Peu de connaissances
Petit murin	DH2	PN	CR	Peu de connaissances, très rare. Chasse en milieux ouverts, de préférence avec de hautes herbes et fréquente les cavités naturelles et le bâti
Grand murin	DH2	PN	VU	Espèce rare qui fréquente les cavités et le bâti (anfractuosités à conserver) et chasse dans les futaies mixtes ou de feuillus, avec peu de végétation buissonnante
Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
Petit rhinolophe	DH2	PN	VU	Espèce bien présente en hibernation et en estivage dans les cavités naturelles. Milieux variés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique
Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Autres mammifères				
Castor d'eurasie	DH2	PN	VU	Bord de cours d'eau d'une profondeur >50cm et avec une bordure d'arbres
Chamois (nr)	DH5			Population en expansion soumise à plan de chasse. Milieux forestiers
Chat sauvage (nr)	DH4	PN		Population en bon état de conservation
Genette (nr)	DH5	PN		Occasionnelle en Franche-Comté et dans le site Natura 2000
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers
Muscardin (nr)	DH4	PN	DD	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne

Nom commun de l'espèce	Milieux
Espèces animales invasives	
Non représenté	
Écrevisse américaine	Présente sur le lac de Coiselet.
Écrevisse signal	Présente sur plusieurs cours d'eau du bassin versant de la Valouse
Ragondin	Cours d'eau et milieux annexes
Rat musqué	Cours d'eau et milieux annexes

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014
 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée
Plantes invasives	
	
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire
Élodée à feuilles étroites	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)
Élodée du Canada	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)
Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées



Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014

Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée	
Oiseaux de milieux ouverts						
Alouette des champs (nr)			M	N	Milieux agricoles très ouverts. Niche au sol donc sensible aux pratiques agricoles	
Bécasse des bois (nr)			M	N	Massifs forestiers et les réseaux bocagers en journée, se nourrit dans les prairies la nuit	
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N	Forêts claires, clairières intra forestières et lisières ainsi que les milieux chauds et secs ou humides. Conserver les arbres porteurs de nid	
Bruant fou (nr)		PN		NP	EN	Milieux semi-ouverts rocailleux ensoleillés bien exposés
Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures et prairies), préférence pour les friches et zones humides, parfois parcelles en régénération forestière
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseau de site de chasse (pelouses sèches et prairies maigres à herbe rase) et de sites de nidification forestiers. Conserver les arbres porteurs de nid, maintenir le réseau de pelouses sèches favorables à l'espèce
Fauvette des jardins (nr)		PN	M	N		Haies vives, forêt de bord de cours d'eau, saulaies...
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouvertures sont à conserver
Martinet noir (nr)		PN	M	N		Niche dans les fissures et cavités des constructions
Milan noir (nr)	DO1	PN	M	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des milieux ouverts avec une prédilection pour les bords de rivières et plans d'eau. Conserver les arbres porteurs de nid
Milan royal	DO1	PN	M	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse dans les prairies pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empoisonnements par les anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de nid
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arbres isolés
Tarier des prés (nr)		PN	M			Milieux ouverts (prairies, labours, friches) en migration
Tarier pâtre (nr)		PN	M	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies basses ou ponctuées de buissons
Torcol fourmilier (nr)		PN	M	N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir
Vanneau huppé (nr)			M			Milieux agricoles ouverts à végétation rase : prairies, cultures et labours

Oiseaux de milieux forestiers						
Pic noir	DO1	PN		N		Groupements forestiers variés avec vieux arbres pour forer sa loge
Pouillot de Bonelli (nr)		PN	M	N		Milieus boisés secs et thermophiles (chênaies, pinèdes, landes et coteaux secs...)
Pouillot siffleur (nr)		PN	M	N		Forêts de feuillus mûres à sous bois bien dégagé
Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid.						
Oiseaux de milieux rupestres						
Faucon pèlerin	DO1	PN		N	VU	Milieus favorables : falaises et corniches. Secteurs en APPB au vue de la sensibilité de l'espèce au dérangement
Martinet à ventre blanc (nr)		PN	M	NP		Falaises potentiellement favorable à sa nidification



Busard Saint-Martin



Oiseaux de milieux humides



Balbusard pêcheur (nr)	DO1	PN	M			Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration
Bruant des roseaux (nr)		PN	M			Tous types de milieux ouverts pourvus de quelques buissons (prairies, cultures...) mais zones humides et bords de cours d'eau en particulier
Eider à duvet			M	N	CR	Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Foulque macroule (nr)			M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule milouin			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule morillon			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Grande aigrette (nr)	DO1	PN	M			Prairies humides et inondables et berges des plans d'eau
Grèbe castagneux		PN	M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Harle bièvre (nr)		PN	M	N	NT	Nids installés principalement en falaise, mais peut aussi occuper des cavités dans des arbres
Héron cendré (nr)		PN	M	NP		Forêts proches des cours d'eau/plans d'eau et forêts alluviales. Se nourrit dans les rivières, plans d'eau et prairies
Hirondelle de rivages		PN	M	N	NT	Niche dans les berges érodées sableuses des cours d'eau, ou à défaut dans des carrières et sablières présentant des « falaises » sableuse
Martin pêcheur d'Europe (nr)	DO1	PN	M	NP		Niche dans les berges érodées des rivières et ruisseaux. Préserver la qualité morphologique des cours d'eau, la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles pour son alimentation
Râle d'eau (nr)			M	NP	DD	Connu en période de reproduction sur les quelques zones humides favorables du site
Rousserolle effarvatte (nr)		PN	M	N		Milieux buissonneux et hautes herbes, roselières ou bord d'un plan d'eau



Torcol fourmilier



Circaète Jean-Le-Blanc





Petit rhinolophe



Lézard vert

Site remarquable de la commune

Lac de Coiselet

Le lac de barrage de Coiselet est un site d'hivernage remarquable pour les oiseaux d'eau. Les espèces migratrices présentes régulièrement sont les Fuligules milouin et morillon, l'Eider à duvet, le Goéland leucophé, le Grèbe castagneux, le Foulque macroule et le Harle bièvre. Un faible marnage et le maintien des roselières et arbustes en bord de lac sont nécessaires à leur préservation. Les annexes à la rivière d'Ain (lônes) sont également des secteurs intéressants pour ces espèces.



Réalisé en partenariat avec :

